

## Contrats de bail/ Campagne contre la location informelle

# La DGCC sensibilise les autorités municipales d'Akanda

Innocent M'BADOUMA

Libreville/Gabon

**C'est un compte-à-rebours. Fin septembre 2018, le délai accordé aux bailleurs, propriétaires de logements domestiques ou commerciaux en location et leurs locataires, approche. Pour que d'aucuns ne se réfugient derrière l'excuse ne n'avoir pas été informés, la Direction générale de la concurrence et de la consommation est passée, depuis hier, à la vitesse supérieure : intensifier sa campagne de communication sur l'intérêt pour les bailleurs de cesser le commerce informel de la location, et aux locataires le bénéfice de détenir un contrat de bail. Première cible de cette offensive de la DGCC, la mairie d'Akanda où résident l'essentiel des investisseurs immobiliers du Gabon.**

LE maire central d'Akanda, Claude Michel Sezalory, le 2<sup>e</sup> adjoint au maire René

Gnambono Corouge, des collaborateurs du maire ainsi que les chefs de quartiers de cette commune au Nord de Libreville ont accueilli hier, dans les locaux de l'Hôtel de Ville d'Akanda, le directeur général de la concurrence et de la consommation, Emmanuel Eyeghe Nze et les techniciens de son administration.

Au centre de cette rencontre d'une heure et demie, la sensibilisation pour l'application de deux textes de loi, "qui ne sont pas des dispositions légales et réglementaires nouvelles, mais l'application des dispositions existantes", a expliqué Emmanuel Eyeghe Nze. Lequel a rappelé que le 25 juin 2018, le ministre de l'Économie, Jean-Marie Ogandaga, a publié un communiqué qui vise à sortir le sous-secteur de la location des logements et immeubles de l'informel. En effet, le ministre de l'Économie a déposé deux textes législatifs, pour les appliquer afin que cesse la cacophonie née de



Photo : D.R.

Les représentants de la DGCC et les autorités municipales d'Akanda.

cette activité au noir. Ces deux textes légaux, dans l'ordre chronologique, sont une ordonnance fixant les modalités du prix du loyer à payer en République gabonaise, et, la loi 15/88 qui scelle l'obligation d'asseoir la location sur un contrat de bail.

M. Eyeghe Nze a rappelé que la loi 15/88 protège l'investissement du bailleur propriétaire de la maison ou de l'immeuble contre la destruction des locataires indécents d'une part et, d'autre part, couvre les locataires contre la gourmandise financière des bailleurs qui augmen-

tent les prix au gré de leurs besoins en argent. Cette loi encadre aussi les mécanismes d'augmentation du prix du loyer, c'est-à-dire la durée d'amortissement de l'investissement, après combien d'années augmenter le loyer et à quels taux, ainsi que les différents types de contrats de baux et leur authentification auprès de la DGCC où existe un modèle type de contrat.

Lors des échanges avec les autorités municipales d'Akanda, il a été expliqué les pénalités auxquelles s'exposent les propriétaires et locataires qui ré-

vent de dribbler l'administration en perpétuant la location au noir. " La sanction prévue est le triple du prix du loyer. Il est possible qu'elle soit majorée en tenant compte de la durée de la location au noir. Donc si le loyer est de un million, la sanction sera de 3 millions de francs, à verser dans les caisses de l'Etat. ", a-t-il dit.

**FREINS A AKANDA.** Le choix d'Akanda comme point de départ de cette campagne de sensibilisation n'est pas fortuit. C'est dans cette circonscription que sont recensés la majorité des investissements immobiliers appartenant aux hauts cadres de la République. C'est aussi de cette commune que proviennent les velléités les plus farouches de s'opposer à une réforme qui vise à assainir un commerce qui piétine les dispositions légales et réglementaires. Le maire Claude Michel Sezalory pense que " cette réforme va inciter les gens à se mettre en règle, et arrêter des pratiques qui sont

un peu des pratiques frauduleuses ". Dans les prochains jours, a dit Sezalory, les maires centraux et d'arrondissements vont s'arranger pour que tous les chefs de quartiers reçoivent des documents en rapport avec cette campagne de sensibilisation. A souligner que Jean-Pierre Sole Emame, représentant le chef de quartier d'Avorbam, a plaidé pour que la durée accordée aux Gabonais pour se mettre en règle excède fin septembre 2018. Sur la question de savoir comment l'administration va faire pour contrôler l'application de ces textes, même dans des quartiers sous-intégrés difficiles d'accès, l'administration de la concurrence et de la consommation a déclaré qu'elle dispose d'un kit fait de cartographie, d'outils statistiques, d'une stratégie et d'une tactique éprouvées contre " les bailleurs et locataires indécents "; kit que la DGCC garde pour l'instant secret.

## Conférence d'Imagine Gabon sur la Recherche scientifique et l'innovation technologique

# Le maillon faible du développement économique



Photo : D.R.

Pr Daniel Franck Idiata (centre) lors de la conférence.

I. M'B.

Libreville/Gabon

**En invitant le Pr Daniel Franck Idiata, Commissaire général du Cenarest à une conférence débat, l'ONG Imagine Gabon a voulu montrer le poids que pèse la recherche scientifique et technologique dans la croissance économique et la formation du Produit Intérieur brut du Gabon. Malheureusement, "la recherche scientifique et l'innovation technologique sont au creux de la vague au Gabon". Constat amer.**

DANS le cadre de ses activités mensuelles, l'organisation non gouvernementale " Imagine Gabon" a organisé, le week-end dernier, une conférence-débat de haut niveau sur le thème " Quelle place pour la re-

cherche scientifique et technologique dans la stratégie de développement du Gabon ". C'est le Pr Daniel Franck Idiata, Commissaire général du Centre de recherche scientifique et technologique (Cenarest), qui a animé ladite conférence. En présence d'un parterre de personnalités du monde universitaire et politique, instruites des thématiques et/ou pratiques de la recherche au Gabon.

S'il a commencé par expliquer les notions générales et la typologie sur la recherche scientifique, Daniel Franck Idiata n'a pas fait dans la langue de bois : " la recherche scientifique et l'innovation technologique sont au creux de la vague au Gabon ". Brandissant au passage comme arguments, la faiblesse ou plutôt le déclin des financements publics



Photo : L.M.B.

Poignée de main, après la signature de convention CEPIG et Imagine Gabon.

mis à la disposition des chercheurs gabonais, leur non implication dans des projets de développement à l'exemple du projet agricole Graine, etc. " Sans argent, pas de recherche. Sans recherche pas de développement dans un monde globalisé et concurrentiel. Aucun pays ne vous donnera sa technologie ", a-t-il martelé. Dans cette optique, il a déploré l'arrêt du Grand Prix Omar Bongo jadis organisé par le Cenarest qui était un vivier d'identification des chercheurs et de vulgarisation à l'international de leurs travaux scientifiques.

**ESPOIR.** L'espoir fait vivre. " Tout n'est pas perdu ", a-t-il positivé à la suite des échanges et de la contribution des participants, pour l'essentiel des universitaires gabonais, anciens lauréats du Grand Prix Omar Bongo dans le

domaine de la santé. Aussi a-t-il proposé les trois conditions pour remettre la recherche scientifique sur les rails et en faire un outil de croissance et de développement pour le pays. A savoir : l'adoption d'une loi d'orientation sur la recherche scientifique, la quantification par le gouvernement des objectifs à atteindre et les moyens à engager pour atteindre lesdits objectifs. Parmi les autres pistes proposées par les participants, il y a l'implication des entreprises comme actrices du financement de la recherche au Gabon. L'intervention de Bertrand Courties, directeur général du laitier Sigalli, fabricant de yaourts et boissons, montre que le secteur privé peut financer la recherche qui a de l'intérêt pour les produits ou services de ces entreprises. " Nous serons par



Photo : L.M.B.

Bertrand Courties, directeur général de Sigalli.

exemple intéressés de contribuer à des recherches agronomiques qui viseraient à produire des ananas au Gabon. Ananas qui garantissent une qualité organoleptique donnée ", a dit Courties. Lequel regrette que Sigalli soit obligé d'importer des ananas de Suisse pour la production de ses jus de fruits.

En environnement normal, le laitier Sigalli consacre autour de 3 % du chiffre d'affaires des produits "yoplait" à la Recherche et Développement. Pour l'Organisation gabonaise pour la propriété intellectuelle (Ogapi), qui regrette la faiblesse des dépôts de

brevets (environ huit par an), pourtant source d'enrichissement pour les chercheurs et inventeurs, la recherche scientifique doit prendre en compte les applications industrielles.

A noter le peu de connaissances en matière de promotion marketing des découvertes scientifiques chez des chercheurs et inventeurs. Pour tenter de redonner un regain d'intérêt à la recherche scientifique et à l'innovation technologique, des conventions ont été signées respectivement, entre Imagine-Gabon d'une part et le Cenarest et l'Ogapi d'autre part.